

SEANCE DU 27 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept avril 2023 à vingt heures trentes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Maixent de Beigné se sont réunis à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme TRANCHET Myriam, MM GIRARD Régis, BONNET Laurent, LAFONTAINE Gilles, Mme BERTALOT Sylvaine, MM ROYER Patrice, CHATELLIER Mickaël, BAILLY Hugo, BERNARD Gaël, MARAIS Julien, formant l'ensemble des membres en exercice, le Conseil étant composé de 11 membres

Excusé : Mme MUDET Anne

Mme BERTALOT Sylvaine a été élue secrétaire de séance.

➤ Approbation des procès-verbaux du Conseil Municipal du 24 Mars 2023

Aucune remarque n'étant formulée, les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

1 - Adoption du règlement de collecte des ordures ménagères

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes exerce sa compétence obligatoire de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés sur le secteur de Coulonges et Champdeniers.

Le conseil d'exploitation a proposé un règlement de collecte qui a reçu un avis favorable du Conseil Communautaire le 21 février 2023.

Ce règlement est maintenant soumis aux 20 communes concernées pour que chacune prenne un arrêté adoptant le règlement.

Ce règlement définit les différents types de déchets qui sont collectés, l'organisation de la collecte en porte à porte, en point de regroupement ou pour les manifestations, ainsi que les modalités de redevance du service et les sanctions applicables pour non-respect du règlement adopté.

Mme le Maire précise qu'elle est chargée en vertu de ses pouvoirs de police de faire appliquer ce règlement de collecte dans sa commune et de poursuivre conformément à la loi les infractions à ce règlement.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ☞ Adopte le règlement de collecte des ordures ménagères
- ☞ Charge Mme Le Maire d'établir l'arrêté municipal correspondant

2 - Projet d'exposition itinérante sur la ruralité

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le CAUE a proposé en début d'année 2022 une exposition photo itinérante sur le thème de la ruralité, à laquelle avait postulée la commune de Saint-Maixent de Beigné.

Le CAUE propose que l'exposition ait lieu sur Saint-Maixent de Beigné du 3 juillet 2023 au 20 août 2023 avec une inauguration officielle en présence de Mme Estelle GERBAUD conseillère départementale et Présidente du CAUE.

Les membres du Conseil Municipal charge Mme Le Maire de signer la convention avec le CAUE pour la mise en place de cette exposition et se laisse un temps de réflexion pour étudier quel serait le meilleur emplacement sur la commune pour la mettre en valeur.

3 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'amicale des Sapeurs-Pompiers

Mme Le Maire rappelle aux membres du Conseil que le devis d'aménagement extérieur de la caserne des pompiers de Coulonges qui comprenait un robot de tonte et la plantation d'une haie bocagère pour la somme de 4 228,38 € a été adopté par les cinq communes qui dépendent de ce centre de secours, au prorata du nombre d'habitants sur chaque commune.

La somme que la commune de Saint-Maixent de Beigné (419 habitants) devra versée à l'amicale des sapeurs-pompiers de la commune de Coulonges sur l'Autize s'élève à 312,74 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ↳ Accepte le montant de la subvention exceptionnelle qui sera versée à l'amicale des Sapeurs-pompiers de Coulonges sur l'Autize
- ↳ Charge Mme Le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires.

4 - Eclairage Public

Mme Le Maire propose au Conseil Municipal que pour la période du 15 octobre au 15 avril de chaque année, l'éclairage public de la Grand'Rue, de la rue Raoul Bouniot et de la rue de la Chevalerie soit organisé de la manière suivante :

- De 6 h 30 au lever du jour.
- De la tombée de la nuit à 21 h.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ↳ Accepte cette organisation de l'éclairage public
- ↳ Charge Mme Le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires pour la mise en application de ce principe.

5- Questions diverses

- Lors du dernier Copil avec la société VALECO, des négociations sont en cours pour la réalisation d'audits énergétiques et une participation financière pour la réalisation de travaux. Des négociations sont aussi à l'étude pour un pourcentage différent pour l'entrée au capital de la société d'exploitation. Une réunion d'information auprès de la population avec les deux autres communes est envisagée début septembre 2023 en collaboration avec le CRER.
- Rue de la Brunière : Des travaux ont été réalisés par l'entreprise Chaigneau pour élargir la route et faciliter le passage du Bus Scolaire.
- Diagnostic Charpente de l'Eglise prévu le 17 mai 2023. En parallèle il faut prévoir d'acheter un rouleau de papier bulles pour l'emballage des tableaux du Chemin de Croix avant leur transport vers Celles-sur-Belles.
- L'association de Gym est propriétaire de matériels (ballons, élastiques, etc....) et demande s'il serait possible de stocker ce matériel dans la salle des fêtes. Mme le Maire propose de créer un placard dans la partie vestiaire. Un côté sera dédié pour la gym et l'autre pour le stockage du matériel de la femme de ménage.
- Demande de réunion le 17 mai à 14 h par la société RTE pour le remplacement des pylônes électriques de la ligne FAYMOREAU-FONTENAY LE COMTE.
- Prochain CM le 8 juin à 20 h 30.
N'ayant plus rien à délibérer, la séance est levée à 22h10.
Suivent les signatures,